

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 26**
Objet : Diffusion des supports de communication
Société Diffusion Express - Saison 2024-2025
Direction de la Culture – Grange à Musique

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à la société « Diffusion Express », sise 19 rue Paul Roy à Rivéry (62890), représentée par monsieur Mourad DEKKICHE, en qualité de gérant, pour la diffusion des supports de communication pour l'année 2024 de la Grange à Musique à Creil.

■ **Décide**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec la société « Diffusion Express » pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser le montant fixé à 6 000€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation de trois factures d'un montant de 2000€ TTC chacune et devront être transmises à chaque fin de trimestre via Chorus : <https://communaute.chorus.pro.gouv.fr> sur lequel devra être précisé le numéro SIRET+ le Code GM et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil le 3 mai 2024

Jean-Claude VILLEMAIN



29 MAI 2024

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **29 MAI 2024**